



ADIVALOR®



DOSSIER
DE PRESSE
2023

SOMMAIRE



■ Édito de Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR	Page 3	
■ Une responsabilité partagée entre acteurs privés de l'agrofourniture	Page 4	
A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole . Page 4		
■ Une filière proactive et ambitieuse, soutenue par les pouvoirs publics	Page 5	
1 Collecte et valorisation des déchets agricoles : de quoi et de qui parle-t-on ? .. Pages 6-11		
Des solutions élaborées pour toutes les formes d'agriculture et pour toutes les filières agricoles de production		Page 6
Collecte : 22 types de déchets triés, collectés et valorisés		Pages 7-8
Valorisation des déchets : que deviennent-ils ?		Page 9
Une démarche qui s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire		Page 10
Une initiative volontaire qui fait ses preuves depuis plus de 20 ans		Page 10
L'agriculture française exemplaire		Page 11
2 Atteindre collectivement le 100 % recyclé d'ici à 2030	Pages 12-13	
Inciter à augmenter l'incorporation des plastiques recyclés dans les nouveaux produits		Page 12
Soutenir le développement de filières industrielles de recyclage en France		Page 12
Élargir les champs de collecte et de traitement des déchets		Page 13
Améliorer les collectes sur les programmes de collecte les plus récents		Page 13
3 A.D.I.VALOR : l'éco-organisme de la filière agricole	Pages 14-16	
Son organisation, sa gouvernance		Pages 14-15
Ses principales missions		Page 16
4 Chiffres clés de la filière recyclage des déchets de l'agrofourniture	Page 17	

EDITO DE CHRISTOPHE GRISON, PRÉSIDENT D'A.D.I.VALOR



“*Après 20 ans d'engagement, recycler est dans notre nature !*”

Un engagement responsable des acteurs de terrain
Depuis plus de 20 ans, nous incarnons et mettons en lumière l'engagement responsable des acteurs de l'agrofourniture. Cet engagement prend vie à chaque maillon de la chaîne : tri, collecte, recyclage. Sur le terrain, 300 000 agriculteurs, 1 300 opérateurs de collecte et 350 industriels œuvrent chaque jour pour que les emballages et plastiques agricoles aient une seconde vie.

Ce sont ces efforts quotidiens et ces gestes méconnus que nous avons valorisé lors **d'une exposition photos événementielle « Recycler, c'est dans ma nature » au Salon International de l'Agriculture 2022.**

À travers plus de 30 portraits, cette exposition a été l'occasion de montrer au grand public l'engagement et l'exemplarité de la filière en matière de recyclage. C'est une rencontre inédite puisque le consommateur n'a pas conscience des coulisses et de la performance du recyclage en agriculture ! Savent-ils que 90 % des emballages et des plastiques agricoles collectés sont recyclés ?

Précurseurs de l'économie circulaire

Depuis plus de 20 ans, nous avons toujours eu un temps d'avance grâce à notre engagement volontaire, à notre proactivité et à notre résilience.

Cette initiative historique et novatrice est le fruit d'un projet de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes, des metteurs en marché jusqu'à l'utilisateur final.

Nous pouvons être fiers : la France est aujourd'hui le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi rodée et

performante dédiée à la gestion de la fin de vie de l'ensemble des déchets issus de l'emploi d'intrants agricoles.

La prorogation de l'accord-cadre conclue fin 2020 avec le ministère en charge de l'Environnement confirme le bien-fondé de cette approche spécifique pour le secteur agricole, qui responsabilise l'ensemble des acteurs de la filière.

Et nous œuvrons au quotidien pour que 100 % des emballages et plastiques agricoles puissent être recyclés d'ici à 2030. Cela passe notamment par la sensibilisation de l'ensemble de l'écosystème pour améliorer les gestes de tri et la collecte, par la bonne gestion des déchets sur l'ensemble des territoires, par le développement de nouveaux programmes, et par des partenariats engagés avec plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage.

Metteurs en marché, industriels ou importateurs, opérateurs de collecte et agriculteurs-recycleurs, entreprises de l'environnement, recycleurs : chacun joue un rôle crucial dans le succès de la filière. Ensemble, continuons à nous engager dans ce schéma vertueux d'économie circulaire et à le faire savoir !

“RECYCLER,
C'EST DANS
MA NATURE”

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ENTRE ACTEURS PRIVÉS DE L'AGROFOURNITURE

A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole.

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de **responsabilité partagée**, avec des engagements pris par l'ensemble des professionnels de l'agrofourniture :

- **300 000 agriculteurs trient**, préparent et apportent leurs emballages et plastiques usagés, aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs,

- **1 300 opérateurs de collecte** (80 % sont distributeurs) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes, soit près de 8 500 dépôts et sites de collecte en France,

- **110 entreprises de l'environnement**. Les entreprises de l'environnement assurent l'enlèvement, le transport et le regroupement des déchets agricoles sur 100 plateformes de prétraitement, localisées au plus près des zones de collectes. Les déchets sont triés, compactés sous forme de balles de forme parallélépipédique. Ces balles sont ensuite expédiées vers des sites de valorisation (recyclage, valorisation énergétiques).

- **40 usines de recyclage**. 40 usines recyclent chaque année les emballages et plastiques agricoles collectés en France. Ces entreprises sont principalement situées en France ou dans l'Union européenne. Chaque usine de recyclage est spécialisée dans un type de plastique : films souples, corps creux rigides, grands récipients vrac. Les usines de recyclage sont des installations industrielles qui sont capables de transformer chacune plus de 10 000 tonnes de déchets plastiques en petites granules de plastiques recyclés, parfaitement homogène, qui vont remplacer des matières premières neuves, fabriquées à partir de pétrole.

- **350 metteurs en marché**, industriels ou importateurs, contribuent au financement de la filière, via une éco-contribution spécifique.

A.D.I.VALOR est l'éco-organisme de la filière (société privée sans but lucratif), ses principales missions sont de :

- mettre en place et piloter la gestion opérationnelle, de la collecte au traitement final,

- former et informer l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème,

- améliorer et développer de nouvelles solutions de collecte et de valorisation des déchets issus des exploitations agricoles. Le chiffre d'affaires de l'entreprise **s'élevait en 2022 à 28 millions d'euros**. L'effectif est actuellement de 23 collaborateurs.

Christophe Grison, Président d'A.D.I.VALOR, précise : « *Nous incarnons et faisons savoir l'engagement responsable des acteurs de l'agrofourniture : agriculteurs, distributeurs, industriels. Nous contribuons à la performance environnementale et à la compétitivité de l'agriculture française, et sommes acteurs précurseurs de l'économie circulaire en France et en Europe.* »



“RECYCLER, C'EST DANS MA NATURE”

UNE FILIÈRE PROACTIVE ET AMBITIEUSE, SOUTENUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

La filière A.D.I.VALOR répond à la volonté de l'Etat de passer par des engagements volontaires des entreprises et des professionnels pour mettre en place des politiques publiques comme la préservation de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et plus globalement pour la croissance verte.

L'article 62 de la loi économie circulaire (loi AGECE) inscrit, depuis début 2020, le caractère spécifique de la filière de gestion des déchets de l'agrofourniture dans le paysage des filières de gestion de déchets, dites à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

La prorogation de l'accord-cadre signée avec Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, le 15 janvier 2021, complète l'accord initial de juillet 2016. Elle prend en compte les orientations voulues par la loi AGECE et prévoit :

- Le soutien à la mise en place d'ici fin 2023 de **3 unités de recyclage sur le territoire français**, concernant les films agricoles utilisés en maraîchage, en élevage, les filets utilisés pour le conditionnement des fourrages et les grands récipients vrac (big-bags) utilisés pour le conditionnement des engrais et des semences.

- La mise en place d'ici mi-2023 d'une **éco-modulation pour soutenir l'amélioration de la recyclabilité** des emballages et plastiques agricoles et inciter à l'emploi de matières plastiques recyclées.

- **Des expérimentations de solutions de réemploi, de substitution** en vue de la mise en place d'un indicateur de réemploi et de réutilisation.

Pour Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR : « *En utilisant peu d'emballages et de plastiques en comparaison avec d'autres secteurs d'activité, la filière agricole est proactive pour la collecte et le recyclage de ses déchets. La prorogation de l'accord-cadre confirme le bien-fondé d'une approche spécifique pour le secteur agricole, qui responsabilise l'ensemble des acteurs de la filière.* »

Ronan Vanot, directeur général d'A.D.I.VALOR le confirme : « *Cette feuille de route s'inscrit pleinement dans la stratégie 2020-2025, décidée par les actionnaires d'A.D.I.VALOR :*
- *Améliorer la performance et la circularité en visant le « 100% collecté, 100% recyclé »*
- *Renforcer la résilience de l'écosystème d'un point de vue organisationnel, économique et institutionnel .* »



Signature de la prorogation de l'accord-cadre le 15 janvier 2021 avec Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

Un 1er accord-cadre a par ailleurs été signé le 26 février 2018 avec le ministère en charge de l'Agriculture visant à accompagner, par des engagements de coopération entre A.D.I.VALOR et les services du ministère, la transition agroécologique.

Il a été prorogé le 3 mars 2022 par Julien Denormandie pour la période 2022-2024, en marge de la soirée des 20 ans d'A.D.I.VALOR au Salon de l'Agriculture.



Signature de la prorogation de l'accord-cadre le 3 mars 2022 avec Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI ET DE QUI PARLE-T-ON ?

Des solutions élaborées pour toutes les formes d'agriculture et pour toutes les filières agricoles de production

L'agriculture française utilise des emballages et plastiques pour des usages essentiels afin de sécuriser la production des cultures et le stockage des fourrages.

A.D.I.VALOR intervient sur trois principaux types de déchets de l'agrofourmiture :

- **Les emballages vides** ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences, des produits d'hygiène ou des produits œnologiques.
- **Les plastiques usagés** : films, ficelles, filets, gaines souples.
- **Les déchets dangereux** : produits phytopharmaceutiques non utilisables, équipements de protection individuelle chimique, déchets d'effluents phytopharmaceutiques.

A.D.I.VALOR s'adresse à l'ensemble des filières agricoles françaises : élevage, viticulture, maraîchage, arboriculture et grandes cultures.

Depuis 2001, A.D.I.VALOR se **développe et étend son périmètre d'intervention** pour élargir au maximum le nombre de déchets collectés : filets, emballages plastiques, équipements de protection individuelle etc.

En 2022, ce sont **93 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés** qui ont été collectées dans toutes les filières agricoles par A.D.I.VALOR, recyclées à près de 90 % (hors films de paillage).



“RECYCLER, C'EST DANS MA NATURE”

1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI ET DE QUI PARLE-T-ON ?

Collecte : 22 types de déchets triés, collectés et valorisés

Grâce à la préparation et au tri à la source par les agriculteurs, sur leur exploitation, 22 types de déchets sont triés, collectés et valorisés (contre une moyenne de 2 à 4 types de déchets pour les consommateurs). C'est ce qui contribue au succès de la performance de la collecte et du recyclage.

Phytopharmacie	Fertilisants	Semences et plants certifiés	Hygiène et œnologie	Plastiques agricoles	
 Bidons et fûts	 Bidons et fûts	 Big-bags	 Bidons et fûts EVPHEL	 Films de serre	 Ensilage
 Sacs et boîtes	 Big-bags	 Sacs papier	 Bidons et fûts EVPOH	 Films de semi-forçage	 Enrubannage
 EPIU	 Petits sacs engrais		 Bidons et fûts des autres élevages	 Ficelles	 Paillage clair
 PPNU				 Filets	 Paillage couleur
				 Filets paragrêle	 Gaines souples d'irrigation

PPNU : Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables - EPIU : Équipements de Protection Individuelle Usagés
EVPHEL : Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier - EVPOH : Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave

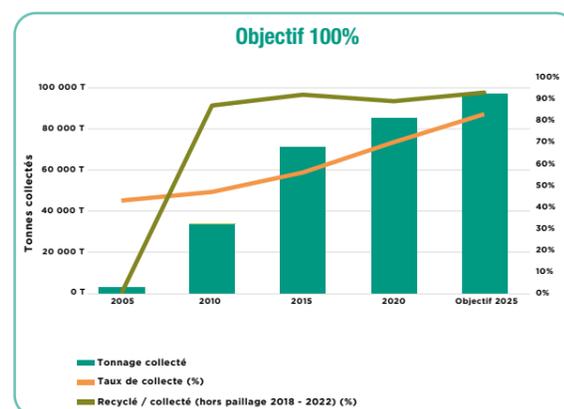
1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI ET DE QUI PARLE-T-ON ?

300 000 agriculteurs, utilisateurs professionnels et agents des espaces verts, trient à la source, préparent et apportent chaque année leurs plastiques et emballages usagés.

8 500 points d'apport¹ sont mis à leur disposition sur l'ensemble du territoire, par les **1 300 opérateurs de collecte partenaires** d'A.D.I.VALOR.

Depuis 2001, l'engagement des agriculteurs, distributeurs et industriels de l'agrofourniture reste entier. Les quantités collectées progressent continuellement dans un contexte difficile : les contraintes sanitaires liées au COVID, les prix de reprise des emballages et plastiques usagés qui restent à des niveaux bas, les capacités de recyclage disponibles en Europe de l'Ouest pour certains emballages ou plastiques restent insuffisantes.

Grâce aux efforts fournis par chaque maillon de la filière A.D.I.VALOR, la collecte et le recyclage ont continué de progresser en 2022 : **93 000 tonnes** d'emballages et plastiques usagés², soit **4 000 tonnes de plus** que l'année précédente, **recyclées à près de 90 %** (hors films de paillage usagés).



¹ A titre de comparaison, 4 600 déchetteries sont recensées en France – source ADEME

² Hors films de paillage, depuis 2020.



“RECYCLER,
C'EST DANS
MA NATURE”

1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI ET DE QUI PARLE-T-ON ?

Valorisation des déchets : que deviennent-ils ?

Après regroupement, les déchets sont enlevés par les **110 entreprises de collecte de déchets référencés** par A.D.I.VALOR. Les déchets collectés sont transportés sur des plateformes de prétraitement à proximité, où ils font l'objet d'un compactage ou d'un broyage. Ils sont ensuite expédiés vers des sites de recyclage (à 90 %), de valorisation énergétique ou d'élimination, en France ou dans l'Union Européenne.

La convention signée entre A.D.I.VALOR et chaque opérateur de collecte garantit l'enlèvement et le traitement des produits en fin de vie dans le respect de la réglementation en vigueur, en privilégiant autant que possible le recyclage des matériaux collectés. La traçabilité est assurée tout au long de la collecte et de la valorisation des déchets agricoles.



Une démarche qui s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire

Plus de **93 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés** (principalement à base de polyéthylène et polypropylène) sont recyclés.

Près de **70 000 tonnes d'émission de CO2 ont été ainsi évitées** (soit l'équivalent de l'émission en CO2 d'environ 32 000 véhicules pendant 1 an).

Les partenariats engagés avec plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de **nouvelles lignes de recyclage en France**.

Ce sont, à la clé, de nouvelles opportunités économiques et la création d'emplois dans nos territoires. Cela représente **530 emplois temps pleins** induits, dont 47 % dans le recyclage.

Une initiative volontaire qui fait ses preuves depuis plus de 20 ans

Le dispositif actuel fonctionne depuis plus de 20 ans, avec comme principes directeurs la **concertation** entre parties prenantes, la **transparence**, la **maîtrise des coûts** et une **organisation territoriale**, garantissant des **résultats** de collecte et de recyclage élevés pour une organisation légère. Il ne fait pas appel à l'intervention du Service Public de Gestion des Déchets.

Les conditions contractuelles mises en place entre A.D.I.VALOR et les parties prenantes de la filière garantissent par ailleurs :

- L'égalité de traitement des producteurs de produits,
- Un audit régulier de la situation financière,
- Une démarche équilibrée et transparente de sélection des entreprises gestionnaires des déchets.

L'agriculture française exemplaire

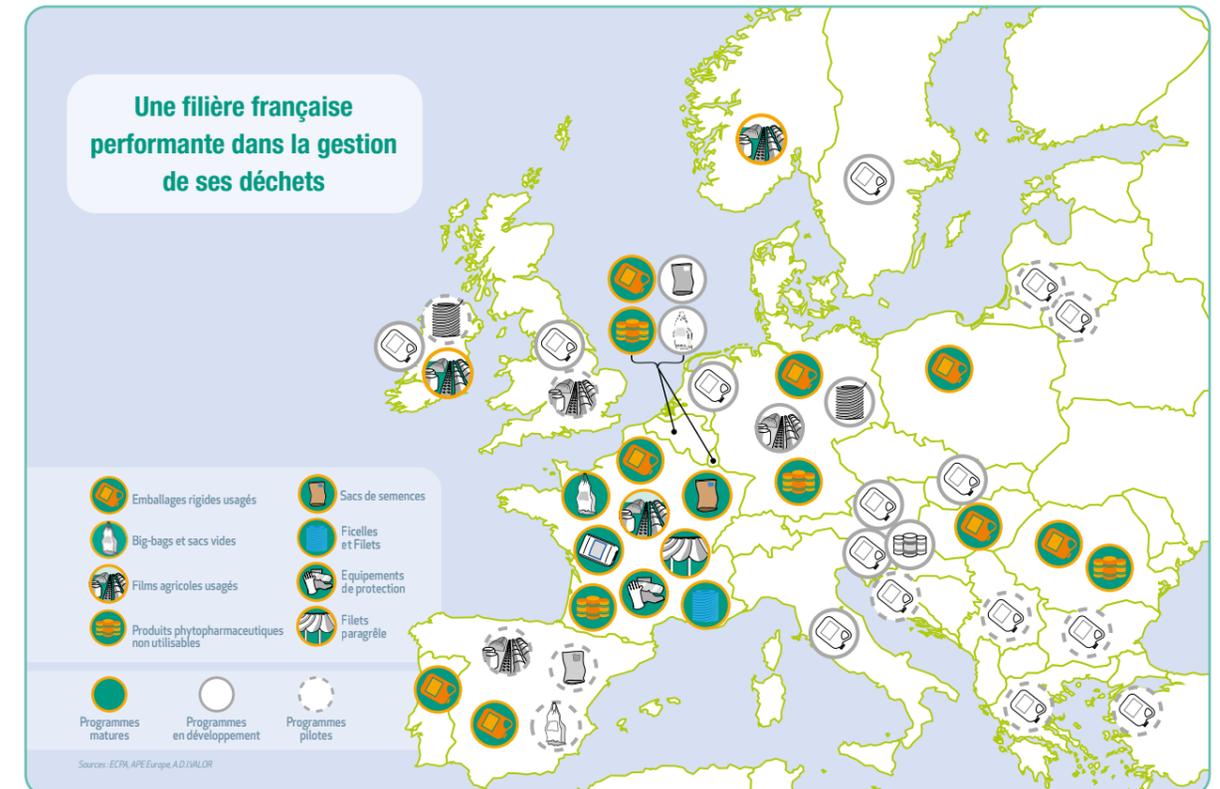
La France est le seul pays au monde à disposer d'une organisation ayant atteint une performance élevée de collecte pour les principaux déchets agricoles :

- Avec près de 90 % de taux de collecte des bidons plastiques vides de produits phytopharmaceutiques, la France est dans le trio de tête mondial, avec la Belgique et le Brésil,
- En Europe, seuls la France, le Benelux, l'Allemagne et la Roumanie disposent également d'un système pérenne de récupération des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables,
- La France est enfin le seul pays à disposer, via A.D.I.VALOR, d'un système organisé et performant pour la collecte et la valorisation des emballages usagés d'engrais et de semences, des ficelles et filets usagés, ainsi que des équipements de protection individuelle usagés.

Le savoir-faire de la France en matière de gestion des déchets agricoles fait donc référence, tant au niveau européen que mondial.

Depuis la création d'A.D.I.VALOR en 2001, le périmètre de collecte n'a cessé de s'étendre pour comprendre maintenant les principaux déchets agricoles produits sur une exploitation. **En 2022, ce sont 93 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés** qui ont été collectées via la filière A.D.I.VALOR, recyclées à plus de 90 % (hors films de paillage).

- **93 000 tonnes de plastiques et emballages usagés** collectées. Recyclées à près de 90 %*. Taux de collecte moyen de 78%
- **Plus de 12 600 tonnes de PPNU** non utilisables éliminées depuis 2002
- **22 flux gérés séparément**, de l'agriculteur au valorisateur
- **1,2 million de m³ transportés**
- **Plus de 45 000 demandes d'enlèvement**



*Hors films de paillage

2 ATTEINDRE COLLECTIVEMENT LE 100 % RECYCLÉ D'ICI À 2030

Inciter à augmenter l'incorporation des plastiques recyclés dans les nouveaux produits

“Stimuler la demande en matière plastique recyclée et son intégration dans de nouveaux produits est indispensable pour nous inscrire dans un schéma d'économie circulaire. Nous appuyons ainsi pleinement les initiatives de l'Etat en ce sens et appelons à leur accélération : il faut donner de la valeur aux matières premières recyclées en leur garantissant des débouchés !” explique Ronan Vanot, directeur général d'A.D.I.VALOR.

A.D.I.VALOR soutient également l'initiative européenne “Circular Plastic Alliance” qui vise à l'incorporation de 10 millions de tonnes de plastiques recyclés d'ici à 2025. Un groupe de travail dédié aux plastiques agricoles a été mis en place et est animé par l'association « APE Europe », créée par le CPA¹. Il vise à engager un plan d'action pour augmenter le taux d'utilisation de matières plastiques recyclées par les industriels de la plasticulture.

Soutenir le développement de filières industrielles de recyclage en France

A.D.I.VALOR et ses actionnaires soutiennent le développement de nouvelles capacités de recyclage, notamment pour les emballages et les plastiques souples à base de polyoléfine : big-bags, films étirables, filets, ficelles.

4 appels à projets ont été lancés en 2018 et 2019 pour soutenir la création en France de 4 nouvelles unités de recyclage, avec une capacité totale de 40.000 tonnes d'emballages et plastiques usagés.

En 2022 :

- Janvier : HEALIX (Pays-Bas) pour le recyclage des ficelles
- Septembre : RECYQUEST pour le recyclage des filets balles rondes (projet piloté en coopération avec le CPA)

En 2023 :

- PLASTICLEAN pour le recyclage des films de paillage utilisés en maraîchage (projet piloté en coopération avec le CPA¹).
- NOVUS pour le recyclage des grands récipients vrac (big-bags) utilisés pour le conditionnement des engrais et des semences (piloté en coopération avec SOVEEA²).
- NEOPLAST pour les films agricoles étirables usagés (piloté en coopération avec le CPA).

“Développer des filières industrielles de recyclage est un enjeu majeur pour A.D.I.VALOR : comment collecter plus si les capacités de recyclage disponibles sont insuffisantes ? La consolidation des filières industrielles de recyclage en France et en Europe est un enjeu crucial pour les années à venir. La relocalisation d'unités industrielles en France contribuera à sécuriser nos débouchés et à réduire les externalités négatives liées au transport” souligne Ronan Vanot.

1 - Comité français des Plastiques en Agriculture, actionnaire d'A.D.I.VALOR
2 - Société de valorisation des Eco-actions d'Engrais et d'Amendement

“RECYCLER,
C'EST DANS
MA NATURE”

2 ATTEINDRE COLLECTIVEMENT LE 100 % RECYCLÉ D'ICI À 2030

Elargir les champs de collecte et de traitement des déchets

Depuis la création d'A.D.I.VALOR en 2001, le périmètre de collecte n'a cessé de s'étendre pour comprendre maintenant les principaux déchets agricoles issus d'une exploitation.

Dernières avancées concrètes depuis ces deux dernières années :

- Lancement d'un partenariat avec l'interprofession Valhor pour la collecte des pots horticoles plastiques usagés en 2023

- Lancement d'une filière de la collecte de recyclage des emballages de produits de nutrition animale en 2023

- Le lancement d'une filière de collecte et de recyclage des emballages de produits d'hygiène d'élevage avec la Coopération Agricole et les filières animales en 2021.

- Le lancement de la collecte des emballages vides de semences de betteraves en 2023

- Le lancement de la collecte des emballages vides de semences certifiées de pommes de terre (EVS) en 2021

Améliorer les collectes sur les programmes de collecte les plus récents

La filière vise un taux de collecte de plus de 90 % sur l'ensemble du territoire. L'atteinte de cet objectif nécessite une forte augmentation des programmes les moins performants tels que les sacs (papier notamment) ou les ficelles.

Des plans de sensibilisation et d'actions sont en cours de déploiement sur l'ensemble des territoires avec les principaux acteurs de la collecte.



Salon SPACE 2022

3 A.D.I.VALOR : L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE AGRICOLE

Son organisation, sa gouvernance

A.D.I.VALOR est l'éco-organisme de la filière agricole. C'est une société privée sans but lucratif qui regroupe 23 collaborateurs. Placée sous la présidence de Christophe Grison, la société est dirigée par Ronan Vanot.

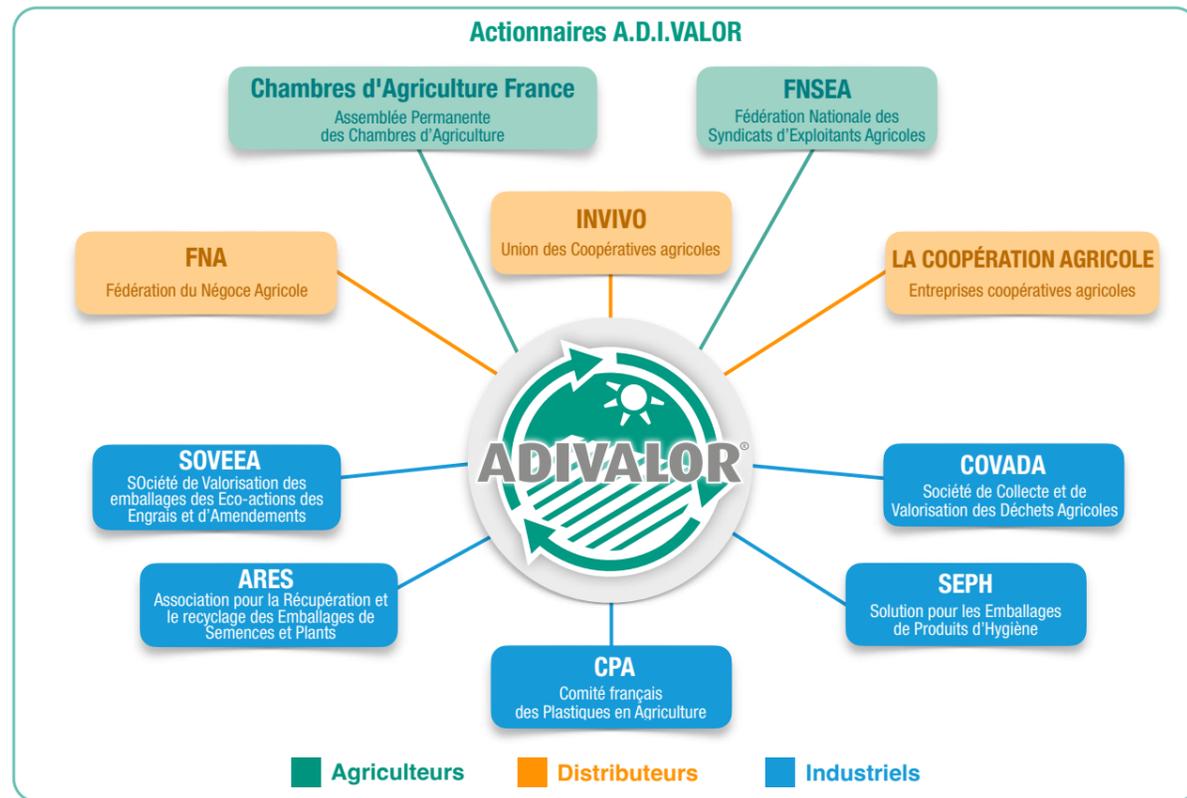
Son financement

L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 28 Millions d'euros en 2022.

Les recettes issues des éco-contributions acquittées par les metteurs en marché (industriels ou importateurs), représentent 70% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Les recettes liées à la cession de matériaux recyclables constituent l'autre poste principal de recette (20%).

Le fonctionnement des collectes est assuré grâce à la distribution agricole, coopératives et négoce, qui mettent à disposition leurs moyens logistiques et humains :

- 1 300 opérateurs partenaires et 8 500 points de collecte. L'organisation des collectes bénéficie du soutien des Chambres d'Agriculture et autres organisations agricoles locales,
- Des organismes partenaires dans les 13 régions de métropole et dans les DROM.



Liste complète des actionnaires sur : <https://www.adivalor.fr/adivalor/actionnaires.html>

“RECYCLER, C'EST DANS MA NATURE”

3 A.D.I.VALOR : L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE AGRICOLE

Ses actionnaires

ares ASSOCIATION POUR LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES DE SEMENCES (ARES)
 ARES a été créée à l'initiative des entreprises membres de l'Union Française des semenciers pour apporter aux agriculteurs une solution de gestion des emballages vides issus de l'utilisation de semences. Par leur participation, ces sociétés contribuent au financement du programme de collecte des emballages vides de semences certifiées.

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE
 Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles accompagnent les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.

LA COOPÉRATION AGRICOLE
 La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle française. Les coopératives agricoles, engagées dans les transitions, accompagnent leurs associés coopérateurs dans la mise en place de pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.

covada COVADA
 COVADA a été créée par l'Union des Industries de la Protection des Plantes (aujourd'hui PHYTEIS), initiatrice de la mise en place d'A.D.I.VALOR. COVADA contribue au financement des programmes de collecte des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU). L'Union des Professionnels du Jardin et des Espaces Verts (UPJ) est également actionnaire de COVADA.

cpa COMITÉ FRANÇAIS DES PLASTIQUES EN AGRICULTURE (CPA)
 Le CPA regroupe les fabricants et les distributeurs de produits plastiques destinés à l'agriculture. A l'origine de l'initiative APE (Agriculture Plastique Environnement), le CPA contribue au financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : films, ficelles et filets, filets paragrêle et gaines souples d'irrigation. Il s'agit d'un véritable engagement environnemental des professionnels qui est mis en avant par la Charte 100% APE.

FÉDÉRATION du NÉGOCE AGRICOLE (FNA)
 La Fédération du Négoce Agricole (FNA) représente les entreprises de négoce agricole en France (400 entreprises, 10 000 collaborateurs). Elles informent et conseillent les exploitants agricoles sur leurs itinéraires culturaux (choix des semences, pratiques de fertilisation, protection des cultures...), distribuent les produits d'agrofourniture, tout en veillant à respecter les exigences environnementales et réglementaires. Elles assurent également la première mise en marché et l'exportation de leurs productions à destination des industriels ou des exportateurs.

fnsea FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)
 La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) est le syndicat professionnel agricole majoritaire. Elle a pour objectif de représenter les productions de toutes les régions en s'appuyant sur des fédérations régionales et départementales mais également sur ses associations spécialisées par production.

invivo INVIVO
 Union nationale de coopératives agricoles françaises, le groupe InVivo réunit 201 coopératives, qui rassemblent près de 300 000 agriculteurs. InVivo comprend trois pôles d'activités - Bioline by InVivo (agriculture), InVivo Retail (jardinerie et distribution alimentaire) et InVivo Wine (vin) – et deux entités transverses dédiées à l'innovation - InVivo Food&Tech et InVivo Digital Factory.

SEPH SOLUTION POUR LES EMBALLAGES DE PRODUITS D'HYGIÈNE (SEPH)
 Créée par les adhérents de la Fédération de l'Hygiène et de l'Entretien Responsable (FHER), SEPH contribue au financement du programme de collecte des emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier (EVPHEL) et des emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène de la cave (EVPOH).

soveea SOCIÉTÉ DE VALORISATION DES ÉCO-ACTIONS DES ENGRAIS ET AMENDEMENTS
 Créée par l'Union des Industriels de la Fertilisation (UNIFA), SOVEEA regroupe 128 entreprises de la fertilisation, qui se sont engagées pour une gestion responsable et durable de leurs emballages. SOVEEA contribue au financement du programme de collecte des emballages vides d'engrais et amendements (EVPF).

3 A.D.I.VALOR : L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE AGRICOLE

Ses principales missions

> Accompagner et conseiller les opérateurs de collecte

A.D.I.VALOR définit les modalités techniques de gestion des différents intrants agricoles en fin de vie, du tri chez l'agriculteur jusqu'au traitement final.

L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage.

> Informer et sensibiliser l'écosystème agricole et le grand public

A.D.I.VALOR met en place des campagnes et outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets auprès :

- Des opérateurs de collecte et distributeurs

A.D.I.VALOR a lancé, en partenariat avec Services Coop, la première formation en ligne dédiée aux déchets agricoles. Les opérateurs de collecte peuvent ainsi se former en 8 modules de 20 minutes, via une plateforme en ligne sur le site de Coop Academy.

Ce parcours contribue à améliorer le geste de tri, la qualité des emballages et plastiques collectés et valoriser les services proposés par les distributeurs collecteurs.

- Des agriculteurs

A.D.I.VALOR est présent, en tant qu'exposant, à plusieurs salons agricoles majeurs : SPACE, Sommet de l'Élevage, SITEVI. A.D.I.VALOR met régulièrement à disposition des exposants de ces salons des sacs poubelles fabriqués à partir de 100% de plastiques agricoles recyclés. Ils sont marqués de la mention "Bravo les agriculteurs".

- Des futurs agriculteurs

A.D.I.VALOR a initié un projet pilote de sensibilisation des élèves de l'enseignement agricole sur le recyclage des déchets d'activité agricole intitulé « Moi, je recycle ! ». Avec le soutien d'A.D.I.VALOR, des parcours pédagogiques sont installés au sein des exploitations agricoles des établissements.



Lycées agricoles avec groupe étudiants

- Du grand public

A.D.I.VALOR a organisé, à l'occasion de ses 20 ans d'existence au Salon de l'Agriculture 2022, une exposition photos intitulée « Recycler, c'est dans ma nature » en faisant appel au photographe Didier Michalet afin d'immortaliser les gestes des acteurs essentiels du recyclage des déchets agricoles.

Cette exposition itinérante a ensuite pris ses quartiers au SPACE et au Sommet de l'Élevage. Fin 2022, elle a également obtenu le Haut-Patronage de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Une véritable reconnaissance pour les 31 portraités investis dans ce projet pédagogique.



Sommet de l'élevage 2022 - exposition photos



Salon International de l'Agriculture 2022

> Développer des travaux d'études

En parallèle de ses activités opérationnelles, la structure développe des travaux d'études pour optimiser des procédures de collecte par type de déchets. Elle affine l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporte des compléments d'informations sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimise les coûts et process des différentes filières et propose aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation.

Ces travaux sont régulièrement présentés à un comité technique qui regroupe un ensemble d'experts dans les domaines concernés par l'activité d'A.D.I.VALOR.

4 CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE RECYCLAGE DES DÉCHETS DE L'AGROFOURNITURE

A.D.I.VALOR

- 2001 : création d'A.D.I.VALOR
- 2001 : lancement du programme emballages vides de produits phytopharmaceutiques
- 2003 : signature du 1^{er} accord-cadre avec le ministère en charge de l'Environnement
- 2003 : mise en place du programme d'élimination des produits phytosanitaires non utilisables
- 2008 : lancement du programme big-bags et sacs plastiques d'engrais et amendements
- 2009 : démarrage des programmes films plastiques d'élevage et de maraîchage et emballages vides de semences
- 2010 : démarrage du programme emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier
- 2011 : 2^{ème} accord-cadre avec le ministère en charge de l'Environnement
- 2013 : lancement du programme ficelles et filets balles rondes
- 2015 : collecte des filets paragrêle
- 2016 : signature du 3^{ème} accord-cadre avec le ministère en charge de l'Environnement
- 2018 : signature du 1^{er} accord-cadre avec le ministère en charge de l'Agriculture
- 2019 : lancement des programmes gaines souples d'irrigation et emballages vides des produits œnologiques et d'hygiène de cave
- 2020 : lancement d'un programme de collecte et de valorisation des produits d'hygiène de l'élevage en lien avec La Coopération Agricole
- 2021 : prorogation de l'accord-cadre avec le ministère en charge de l'Environnement
- 2022 : 20 ans A.D.I.VALOR au Salon International de l'Agriculture avec un dispositif événementiel (exposition photos « Recycler, c'est dans ma nature », conférence, livre photos, stand)
- 2022 : prorogation de l'accord-cadre avec le ministère en charge de l'Agriculture

ACTEURS DE LA FILIÈRE

- 300 000 agriculteurs
- 1 300 opérateurs de collecte
- 350 industriels ou importateurs
- 23 collaborateurs A.D.I.VALOR

COLLECTE ET RECYCLAGE

- 8 500 points de collecte
- 93 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés collectés / an via la filière A.D.I.VALOR et recyclés à près de 90 %
- Près de 70 000 tonnes de CO2 évitées (soit l'équivalent CO2 des émissions de 32 000 véhicules pendant 1 an)
- 1,2 million de m3 de déchets agrofourniture collectés / an, soit l'équivalent de 13 000 camions
- 22 flux gérés séparément de la ferme à l'usine de recyclage

A.D.I.VALOR

68, cours Albert Thomas
69371 Lyon cedex 08
04 72 68 93 80
<https://www.adivalor.fr/>

Contacts presse

Agence Communicante

Sarah Taleb - sarah.taleb@communicante.fr - 06 73 80 93 65
Caroline Chadal - caroline.chadal@communicante.fr - 06 78 34 98 53



ADIVALOR

www.adivalor.fr

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS
POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

LE CAT SUD – 68, cours Albert-Thomas – 69371 LYON CEDEX 08 – Tél. : 04 72 68 93 80 – email : infos@adivalor.fr